

Convention de formation professionnelle-Cours individuel

(Article L 6353-1 à 2 et R 6353 -1 du code du travail)

Entre les soussignés :

1. L'organisme de formation :

La Maison du Lotus, Siren 504140914, Déclaration d'activité : 1178 81349 78

2. Le(s) stagiaire(s) :

Mme/Mr

Adresse

Téléphone

Adresse Mail

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la partie 6 du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continu dans le cadre de l'éducation permanente.

Article Premier : Objet, nature et durée de la convention

L'organisme la maison du Lotus organisera l'action de formation suivante :

Intitulé du stage :

Date(s) : Dates (à remplir) : - ____ / ____ / ____ ,

Article 2 : Effectif formé

Nombre total de participants par cession de formations pratiques : 1

Article 3 : Délai de rétractation et Dispositions financières :

En contrepartie de cette action de formation, le stagiaire s'acquittera des coûts suivants, par virement, chèque à l'ordre de « la Maison du Lotus » ou espèces :

225 euros par session de 3 heures, soit au total _____ euros.

Une partie de cette somme sera versée en arrhes à l'inscription soit 75 euros.

A noter : l'examen pratique sera facturé en sus, cf article 10.

Objectif : Maitriser le protocole de massage (voir article 10 pour plus de précision)

Type d'action de cette formation (selon l'article L6313 -1 du code du travail) : Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Lieu d'action de la formation : 130 Avenue Joseph Kessel, 78960, Voisins-le-Bretonneux

Programmes, méthodes, moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre : cf. annexe <https://www.formations-massages.fr/images/Programmes-formations.pdf>

Publics et prérequis : formation accessible à tout public.

Pour les mineurs de 16 à 18 ans prévoir une autorisation parentale et un entretien avec la Direction.

Article 4

A compter de la date de signature du présent contrat, **le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter**. Il doit informer La Maison du Lotus par courrier recommandé avec accusé de réception. Toute non présentation à un cours (quel que soit le jour) constitue une absence sans possibilité de remboursement. Les absences dues à des cas de force majeure (grève surprise des

transports, maladie déclarée le jour même, accident, etc.) doivent être justifiées par écrit dans les 5 jours qui suivent l'absence et feront l'objet d'une proposition quant à un éventuel report d'inscription.

Article 5

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation du fait de la Maison du Lotus, celle-ci remboursera les sommes indument perçues de ce fait.

Article 6

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera compétent pour régler le litige.

Article 7

Les dates choisies pour les différentes formations ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées en cours d'année. En cas d'annulation du fait de la Maison du Lotus, les arrhes sont intégralement remboursées.

Article 8

Moyens pédagogiques, techniques et humain : les formateurs sont qualifiés pour diriger cette formation (références consultables sur le site <http://www.formations-massages.fr/>). Le client atteste sur l'honneur avoir lu la brochure, le programme et les objectifs de la formation détaillant les moyens et les éléments matériels de la formation prévus et mentionnés dans la description de l'action de la formation. Ceux-ci comportent notamment des supports pédagogiques et techniques sans lesquels l'action serait vidée de son sens et de son efficacité, à savoir : une salle de formation équipée de tables de massage, squelette annoté, projecteur (PowerPoint, zygote body), des manuels et ouvrages de référence consultables sur place (notamment « Anatomie pour le mouvement » et « Massothérapie clinique », des livrets individuels, des vidéos consultables en ligne, tableau blanc.

Article 9

Dans le cas où la formation s'accompagne d'une validation écrite ou pratique, celle-ci devra être effectuée dans un délai de 12 mois suivant la fin de la formation. L'examen pratique sera facturé 60 euros.

Article 10

Un questionnaire de satisfaction sera proposé en fin de formation. Les formations prévues en groupe sur 3 jours et plus seront suivies d'une évaluation des compétences sous la forme d'un examen pratique, en fin de niveau 2 le cas échéant. Les formations prévues en groupe sur 2 jours ou moins seront suivies d'une évaluation des compétences sous la forme d'un quizz en ligne et d'un livre d'or. Une attestation précisant la nature, les acquis et la durée de la session sera remise par l'organisme de formation au bénéficiaire à l'issue de la prestation.

Article 11

Les données que vous nous confiez sont traitées de façon confidentielle conformément au RGPD selon les recommandations de la CNIL. Pour plus d'informations, consulter la page <http://www.formations-massages.fr/lecole-de-massage-de-la-maison-du-lotus/>. Pour consulter nos Conditions générales de vente, vous pouvez vous rendre sur la page <https://www.formations-massages.fr/infos-legales/>. Pour toute réclamation, contacter Cécile Poirier : contact@maisondulotus.com, qui vous répondra sous 48 H ouvrés.

Article 14

Nos formations sont, dans la mesure du possible, accessibles aux personnes en situation de handicap, mais chaque situation est à examiner au cas par cas. Pour information, nos infrastructures sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et nous disposons de masques transparents. Adressez vous à Cécile Poirier, référente handicap au sein de la Maison du Lotus : contact@maisondulotus.com ou au 01 34 98 18 14

Article 15

Le stagiaire doit accepter les clauses suivantes, en correspondance avec les lois régissant les organismes professionnels :

-J'ai compris que je dispose d'un délai de 10 jours pour me rétracter après signature de la convention de formation professionnelle, par lettre recommandée avec avis de réception.

-J'ai bien noté les tarifs et modalités de règlement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

-J'atteste que le [règlement intérieur](#), le ou les [programme\(s\) et les objectifs](#) de la formation, les titres ou qualités des formateurs et les modalités d'évaluation des formations, m'ont bien été remis. Je comprends que ces informations sont aussi disponibles dans les informations en ligne de la Maison du Lotus, sur le site <http://www.formations-massages.fr/>.

-J'atteste que j'ai eu un entretien de motivation avec la Maison du Lotus soit par téléphone soit directement au centre de formation.

Fait en double exemplaire à Voisins le Bretonneux, le

Pour La Maison du Lotus

Le stagiaire

La responsable des formations, Cécile Poirier